

édito



Voici le premier numéro de « **DV INFOS** », le bulletin mensuel sur les Directives Volontaires. Pour rappel, « le 11 mai 2012, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a officiellement adopté les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Les directives volontaires sont le fruit d'un processus de négociation sans précédent, présidé par les

États-Unis et mené par la FAO sous la forme d'une grande consultation à laquelle ont participé 96 gouvernements nationaux, plus de 25 organisations de la société civile, le secteur privé, des associations à but non lucratif et d'agriculteurs, au cours d'une période de presque trois ans.

Ces nouvelles directives fournissent un ensemble de principes qui ont pour objectif d'appuyer les pays dans l'élaboration de lois et de politiques permettant une meilleure gouvernance des droits fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, et en conséquence favorables à la sécurité alimentaire et au développement durable. L'adoption des directives volontaires revêt également une grande importance pour le droit à l'alimentation compte tenu du nombre considérable de violations de ce droit à l'échelon mondial liées à l'accès aux ressources naturelles ».

Aujourd'hui les Directives Volontaires font l'objet d'un programme dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest que sont : la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal et touchent davantage l'accès et la sécurité des petits producteurs . Ce programme s'étend sur la période 2014-2015.

Après quelques activités réalisées durant l'année 2014, il devient important d'en avoir un aperçu et de capitaliser les expériences déjà acquises dans la mise en œuvre de ces directives. L'IPAR , en tant que « think tank » ayant fait ses preuves dans la recherche, la prospective et la formation dans l'agriculture notamment paysanne et rurale, travaille en étroite collaboration avec la FAO et le FIDA afin d'aider à l'appropriation des Directives Volontaires. Au niveau national, un panel très large d'experts du secteur a été également mis à contribution pour une large concertation , ceci entre par ailleurs dans une ferme volonté d'instaurer une dynamique de dialogue inclusif.

Le portage du projet par le Sénégal à travers l'IPAR a nécessité l'organisation d'événements comme l'atelier de lancement et de partage des Directives Volontaires au mois de mars 2014 et a été l'occasion d'annoncer une longue série d'actions qui vont être menées dans les quatre pays concernés. C'est dire aussi que de nombreux défis devront être relevés d'autant plus que la question cruciale de l'accès et de la sécurité foncière reste d'actualité. Dans ce numéro consacré aux activités réalisées aux Sénégal et en Mauritanie, reviennent assez souvent les préoccupations juridiques. Il convient également de noter que les Directives Volontaires sont mises en corrélation avec d'autres projets et programmes nationaux dans une perspective de dresser une comparaison pouvant aussi bien déceler des progrès notoires que des failles. Nous faisons ici référence au PSE, au PDIDAS, et au PRACAS.



Très Bonne lecture.

La Rédaction.



Présentation du Projet

« Directives Volontaires »

Informations générales

Début : Janvier 2014

Fin : Décembre 2015

Zone (s) d'intervention : Sénégal, Mali, Gambie ; Mauritanie

Partenaires : FIDA, FAO, MAER, CNCR, NACOFAG, CNOP et GNAP

Bailleur (s) : FIDA Montant : US \$ 500 000

Equipe : Cheikh Oumar BA, Ibrahima Hathie, Ndèye Mbayang Kebe Diop

But et Objectifs

Le but global du projet est de renforcer l'accès et la sécurité de titularisation de petits cultivateurs dans les pays choisis de l'Afrique occidentale (la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal) en promouvant et intégrant les principes des directives volontaires aux niveaux appropriés.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Contribuer à la sensibilisation des directives volontaires avec un accent spécial sur les intérêts concernant les petits producteurs et les groupes vulnérables ;
- Assurer que les institutions, les Organisations de la Société Civile, les Organisations non gouvernementales et les autres partenaires clés peuvent utiliser les directives volontaires pour organiser et/ou contribuer aux plates-formes de dialogue politique pour améliorer la situation des propriétés foncières des petits cultivateurs et les groupes vulnérables.
- Soutenir et faciliter la mise en œuvre d'évaluation de propriété foncière et d'action planifiée

Activités

Les activités prévues en 2014 ont trait à :

- L'organisation d'un atelier de lancement de dissémination des directives volontaires au Sénégal, en Gambie, en Mauritanie et au Mali ;
- **L'organisation d'un atelier de formation/sensibilisation des journalistes dans les quatre pays ;**
- **L'organisation d'un atelier de formation des leaders des OP dans les quatre pays ;**
- La création de plateformes nationales de dialogue politique nationales dans chaque pays et des groupes de travail;
- **Création d'un portail web et publication de bulletins d'information sur les directives volontaires.**

Activités Réalisées

Au Sénégal



Objectifs de l'Atelier :

Objectif global : Mettre à niveau les acteurs sur les directives volontaires et les initiatives régionales pour l'amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal.

Objectifs spécifiques :

- ⇒ Informer et sensibiliser les acteurs sur les directives volontaires et les initiatives régionales sur le foncier ;
- ⇒ Partager l'état de la gouvernance foncière et les initiatives actuellement en cours au Sénégal ;
- ⇒ Promouvoir des synergies entre les directives volontaires, l'Initiative Panafricaine sur les politiques foncières en Afrique, les processus sous-régionaux et les dynamiques foncières au Sénégal ;
- ⇒ Proposer des actions pour faciliter la prise en compte des directives volontaires dans la gouvernance foncière au Sénégal ;
- ⇒ Proposer un mécanisme de concertation permanente et inclusive entre les acteurs de la gouvernance foncière.

☛ Organisation de l'atelier de lancement et de partage des Directives qui a eu lieu du 12 au 14 Mars 2014



Le ministre pense que "l'heure n'est pas au choix entre ces types d'agriculture, mais au développement de synergies fortes" entre les deux, les exploitations familiales et l'agro-business, "car l'agriculture se développe dans la diversité.

Dr. Pape Abdoulaye Seck, Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural du Sénégal.

Mme Mariam Sow, coordonnatrice d'Enda et représentante de la société civile a insisté sur le besoin d'un espace de dialogue entre les acteurs de la société civile et l'État. Pour elle, les Directives volontaires représentent un accord international sans précédent à condition qu'elles soient plus contraignantes et que nos États les reconnaissent comme principe s'opposant à toute forme d'accaparement des terres.

Mme Mariama Sow, coordonnatrice d'ENDA et Représentante de la Société Civile.



Mr. Vincent Martin, Représentant Résident de la FAO au Sénégal.

Pour Vincent Martin, le représentant de la FAO au Sénégal a préconisé le dialogue entre les investisseurs, les agriculteurs locaux et les collectivités locales, en matière de gestion des terres. Les questions foncières font partie des activités prioritaires de la FAO, dans ses efforts globaux de lutte contre la faim et la pauvreté, a-t-il ajouté. "La pression sur les ressources naturelles s'intensifie à un rythme exponentiel." M. Martin a aussi regretté le faible niveau d'accès des femmes à la terre. "Elles constituent 70% de la main-d'œuvre paysanne, mais elles ne détiennent pas plus de 3% des terres. **3**

"Il faut réformer la loi sur le domaine national qui date de longtemps. Cela pour surtout s'adapter à l'acte 3 de la Décentralisation", a notamment dit M. Seck ».

Mr. Cheikh SECK, Président de la Commission développement rural de l'Assemblée nationale



Activités Réalisées

Au Sénégal



☛ Création d'un comité de pilotage de la Plateforme Multi-acteurs

Le Comité a été mis en place après l'atelier, avec l'animation technique d'IPAR et de la FAO et la présidence du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER).

☛ Organisation de trois réunions du comité de pilotage (COPI)

Ces réunions ont eu lieu à IPAR : ces rencontres ont réuni les organisations membres à savoir : APIX, CNCR, ENDA Pronat, IED Afrique, MCA, CICODEV Afrique, Ministère de l'Intérieur, Action Aid, MAER, FAO et IPAR



1. Première réunion du COPI du 12 au 14 Mai 2014, avec pour objectifs :

La validation du rapport de l'atelier de partage/appropriation des DV organisé les 12, 13 et 14 mars 2014, à Dakar, au Sénégal ;

La création d'une plate forme multi-acteurs. L'idée principale étant de recenser ce qui existe comme cadre d'action et voir comment l'améliorer, à l'image du Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (CRAFS) qui appartient à la société civile, du conseil présidentiel de l'investissement piloté par l'APIX pour le compte de l'Etat et de la Commission Nationale de Réforme foncière (CNRF);

La suite à donner au processus lié aux Directives Volontaires.

2. Seconde réunion du COPI le 18 juin 2014, avec pour objectifs :

L'échange d'informations sur les activités en cours ;

La validation des TDR du Comité de Pilotage, soumis par IPAR, avec l'appui technique de la FAO;

Le partage des perspectives et réflexions communes sur les questions de fond de la gouvernance foncière (suggestion de réaliser la prochaine fenêtre sur l'agriculture sur le thème relatif aux accords de pêche signé.

2. Troisième réunion du COPI le 22 juillet 2014, avec pour objectifs :

Les réflexions sur la gouvernance foncière : les membres du COPI ont chacun à leur tour fait un état des lieux des actions menées dans le domaine du foncier ;

Evocation de la nécessité d'assembler les actions menées par les différents acteurs du domaine pour mieux assoir une stratégie de plaidoyer ;

La mise à profit d'événements comme le Global Land Forum (GLF) qui se tiendra à Dakar en mars 2015 et qui devrait permettre de mieux communiquer sur les enjeux liés à la gouvernance foncière.

Activités Réalisées

Au Sénégal



Atelier de formation (24 et 25 juillet 2014)

Formation des leaders paysans sur les enjeux de la gouvernance foncière et des Directives Volontaires au Sénégal.

Le but de l'atelier est de former les leaders paysans membres du Conseil d'Administration du CNCR sur les enjeux de la gouvernance foncière avec un focus sur les Directives Volontaires.

Objectif spécifique 1 : Former les membres du Conseil d'Administration du CNCR sur le cadre réglementaire et institutionnel du foncier au Sénégal ;

Objectif spécifique 2 : Sensibiliser les membres du Conseil d'Administration du CNCR sur les enjeux de la gouvernance foncière au Sénégal notamment les implications des politiques et programmes publics sur la gouvernance foncière (Acte 3 de la décentralisation et le Plan Sénégal Emergent, PDIDAS) ;

Objectif spécifique 3 : Former les membres du Conseil d'Administration du CNCR sur les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers ;

Objectif spécifique 4 : Echanger avec les membres du Conseil d'Administration du CNCR sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du CNCR sur la gouvernance foncière pour un renforcement de l'efficacité des interventions.

Leçons apprises

- ☛ Les directives volontaires ont effectivement permis de voir des points forts et des points faibles du PDIDAS. Les directives volontaires sont donc un instrument pertinent sous cet aspect ;
- ☛ Le contenu des directives volontaires offre beaucoup de possibilités d'analyse ("il y a de la matière") ;
- ☛ Les directives volontaires peuvent aider à agir (argumentaire, construction de position et de proposition, etc.)
- ☛ La lecture des directives volontaires peut se faire de différentes manières (les deux groupes ont utilisé des méthodes différentes mais toutes efficaces) ;
- ☛ Les directives volontaires sont formulées dans un style simple et accessible à tous ;
- ☛ Il y a une bonne sensibilité des participants aux directives volontaires. Ce qui a permis aux groupes de faire une simulation significative.

Activités Réalisées

En Mauritanie



Atelier de lancement (19 et 20 août 2014)

Organisation d'un atelier de lancement des Directives Volontaires du 19 au 20 août 2014.



Objectifs de l'Atelier

- ☛ Informer et sensibiliser les acteurs sur les directives volontaires et les initiatives régionales sur le foncier ;
- ☛ Partager l'état de la gouvernance foncière et les initiatives actuellement en cours en Mauritanie ;
- ☛ Promouvoir des synergies entre les directives

volontaires, l'Initiative Panafricaine sur les politiques foncières en Afrique, les processus sous-

Communications et discussions

- ☛ Le contexte mauritanien en matière de lois et règlements sur le foncier a été examiné. Malgré l'existence d'un code pastoral des tensions subsistent entre usagers. Les pasteurs ont du mal à faire reconnaître leurs droits qui sont collectifs alors que la reconnaissance de la propriété se fait selon des procédures individuelles ;
- ☛ Des expériences récentes de négociations inter-acteurs sur le foncier ont été présentées (Projet Maghame décrue II, Programme de Lutte contre la Pauvreté par l'Amélioration des Filières,). Elles montrent que le dialogue ouvert, transparent qui responsabilise les acteurs à la base permet d'aboutir à des consensus forts ;
- ☛ Il est apparu avec ces approches que les acteurs font preuve d'une grande sincérité en reconnaissant à chaque groupe ou famille sa propriété foncière même si la famille ne la réclamait pas. Ils ont aussi fait preuve d'une grande solidarité en permettant à chacun d'accéder aux ressources foncières ;
- ☛ Ces expériences ont montré que le milieu rural mauritanien a évolué et que les problèmes fonciers se posent différemment que par le passé. De nombreux jeunes délaissent les campagnes et sont attirés par les villes et d'autres métiers. La tension sur le foncier est en fait plus forte dans les zones ciblées par les aménagements hydro agricoles (cultures irriguées). Et c'est là où la concertation avec les populations est essentielle.



Pour de plus amples informations, voir ...

Le portail de la FAO consacré aux Directives Volontaires qui met à la disposition du public une base documentaire avec des ressources d'informations organisées en catégories et thèmes et comprenant respectivement :

Questions transversales

Directives volontaires pour la gouvernance foncière

À propos des Directives volontaires sur le foncier

Guides techniques pour la gouvernance de régimes fonciers

Cours en ligne

Thèmes

Foncier applicable aux pêches

Foncier applicable aux forêts

Peuples indigènes et foncier

Genre et foncier

Foncier applicable aux terres

Aspects juridiques de la gouvernance foncière

Suivez ce lien pour accéder à la base : <http://www.fao.org/nr/tenure/information-resources/fr/>



Plateforme de partage sur les Directives Volontaires



Keur Jacques Faye, Ngor
Almadies, Rue NG 32 x
195,
BP 16788 Dakar-Fann
Tél : (221) 33.869.00.79
Fax : (221) 33868.05.38
Email: ipar@ipar.sn
web: www.ipar.sn

A suivre :

- ☛ Atelier de lancement des Directives Volontaires en Gambie
- ☛ Atelier de lancement des Directives Volontaires au Mali
- ☛ Formation des acteurs de la société civile

